

Adresse de la société populaire des sans-culottes du chef-lieu du canton de Wavignies (Oise) qui donne connaissance des dépôts faits au district par les communes du canton, lors de la séance du 4 floréal an II (23 avril 1794)

---

**Citer ce document / Cite this document :**

Adresse de la société populaire des sans-culottes du chef-lieu du canton de Wavignies (Oise) qui donne connaissance des dépôts faits au district par les communes du canton, lors de la séance du 4 floréal an II (23 avril 1794). In: Tome LXXXIX - Du 29 germinal au 13 floréal an II (18 avril au 2 mai 1794) p. 187;

[https://www.persee.fr/doc/arcpa\\_0000-0000\\_1971\\_num\\_89\\_1\\_27964\\_t1\\_0187\\_0000\\_5](https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1971_num_89_1_27964_t1_0187_0000_5)

---

Fichier pdf généré le 30/03/2022

## 26

L'agent national du district de Langres informe la Convention nationale que les campagnes s'élèvent insensiblement à la hauteur des circonstances, et que plusieurs communes viennent de consacrer leurs ci-devant églises à l'Être Suprême et à la Raison.

Insertion au bulletin et renvoi au comité de salut public (1).

[Langres, 19 germ. II] (2).

« Citoyens représentants,

Depuis notre régénération, nous sommes debout pour soutenir la République une et indivisible; nos bras sont levés pour anéantir ses ennemis, et ceux de la Montagne; qu'ils se montrent, nous jurons de les exterminer tous. S. et F. »

BOISSONNEAU, ROMMEFORT, BARDINET, COURNEAU fils, RICAUD fils, DOIPEAU, CLAVE, POURRAT, LINEVEGIN, BABEL, FAGE fils, PETITEAU, CADIS, DOUZAS, MORIÉ, MERLE, GUÉRIN, THIBERT, MASSON, LAFON, SOULIAGOU, GUÉRY père, COLLAT, MORIAC, GRAMIDON aîné, LAPORTERIE, CAUBERT, DUPUY fils, JACOTEIN pour LOIMEAU, REMOND, JACOTEIN pour GACIER, BANION, BENEL fils, MOREAU, RICAUD père, CAPDEVILLE, BOISSONNEAU, DUCASSE fils, DUCASSE, DUCASSE jeune, GERVAIS, CARAMBON fils, FAGE fils pour FAUGOT, MOUSTIES fils, LAUTEY fils, FAGER, MONTEUIL jeune, LARQUE, BENEL, FAGE fils pour BISSIE, JERETALLIEU, FAGE pour BLANC, MERLE fils, Jeanne CASALLE CASAUBON, Marie BAMEY, PICO-TEIN pour DUSMANDE, CATELLAN jeune, LAMARQUE, BILLOY, THIBAUT, GROS, COUDIO fils, CAUSSE, POURAT jeune, DUCASSE fils, SOULIAGON fils, FRANCE, LARROQUE fils, BOISSON, LASSÈRE jeune, CASAUBON, CATELLAN, DUPLAN fils, DELLA BOUY, St-JIRON, MAURIAC, CAZENAVE, CAUBET, [et 21 signatures illisibles].

## 27

La société populaire des sans-culottes du chef-lieu de canton de Wavignies félicite la Convention nationale sur son décret concernant les gens suspects, et demande qu'il n'y ait plus de prêtres salariés, et que le traitement que la Nation leur accorderoit soit réversible, la moitié sur les pauvres familles des défenseurs de la patrie, et l'autre moitié sur ceux qui seront chargés de l'éducation nationale.

Elle donne connoissance des dépôts faits au district par les communes de ce canton en argenterie d'église et en dons patriotiques, ainsi qu'il suit :

La commune de Wavignies, 8 marcs 2 onces d'argenterie, des chemises, 30 paires de bas, 6 paires de draps, une paire de souliers et une couverture;

(1) P.-V., XXXVI, 72. B<sup>4n</sup>, 5 flor. (suppl.)<sup>t</sup>

(2) C 303, pl. 1100, p. 28.

Celle de Thieux, 23 chemises et une paire de souliers;

Celle de Fresneau, 2 chemises, 2 paires de bas et du vieux linge;

Celle de Montreuil-sur-Brèche, 15 chemises et 30 paires de bas;

Celle du Plessier, 3 onces d'argent, 4 chemises et 17 livres 15 sols en assignats;

Celle du Quesnel, 37 chemises, 12 paires de bas, une serviette et un essuie-main;

Celle de Bucamps, 19 chemises, une paire de draps et 9 paires de souliers;

Celle de Catillon, 23 chemises, un drap et 10 paires de souliers neufs;

Et celle de Fumechon, 23 chemises, un drap, trois couvertures, 1 paire de souliers, et 51 liv. 15 sols.

Cette société termine par inviter la Convention nationale à lui faire parvenir le bulletin.

Mention honorable, inscription au bulletin et renvoi au comité de correspondance (1).

## 28

La société populaire, dite des Sans-culottes Hollandais (de Saint-Omer) félicite la Convention nationale sur la découverte des noirs complots qui ont failli la précipiter dans le plus profond abîme, et elle proteste de son dévouement sincère à la République et de son attachement au régime révolutionnaire.

Mention honorable et insertion au bulletin (2).

[St-Omer, 7 germ. II] (3).

« Représentants d'un peuple libre,

L'établissement du règne de la raison et de la vérité, l'abolition de l'esclavage et la punition d'une quantité de faux patriotes, nous avaient paru avoir terminé pour jamais, toute trahison et entreprise contre l'institution d'une République, qui n'a pour but, que le bien-être des français, et de tout le genre humain. Quel a été donc notre étonnement de voir de nouveau un projet horrible, qui retardera encore une fois, la jouissance du bonheur et la délivrance des autres peuples.

Quelle a été notre indignation de voir compliquer dans le plus affreux complot, un de nos coréfugiés, et quelle serait notre joie si les têtes de tous les traîtres, s'il en existe encore parmi nous, tombaient avec la sienne s'il est coupable.

Sévérité et terreur pour tous les traîtres; surveillance particulière à l'égard des Hollandais réfugiés; voilà nos institutions. Nous vous félicitons, citoyens représentants! et nous applaudissons à votre surveillante vigilance, en découvrant un des plus noirs complots qui a manqué de vous plonger avec tous les bons républicains dans le plus profond abîme.

(1) P.V., XXXVI, 72. Wavignies, départ<sup>t</sup> de l'Oise, comme Thieux, Fresneau, Montreuil-sur-Brèche, Le Plessier, le Quesnel, Bucamps, Fumechon, Catillon.

(2) P.-V., XXXVI, 74. J. Sablier, n° 1276; Mess. soir, n° 614.

(3) C 303, pl. 1100, p. 31.